

Séance du Conseil général du 19 octobre 2020

4. Abroger le règlement du conseil des parents

Rapport du Conseil communal

Le règlement a été établi par la commune municipale de Bévilard en novembre 2002 et visait à associer les parents à la vie de l'école obligatoire. Il a été actif durant plus de 15 ans mais a perdu progressivement sa substance et les activités ont diminué.

Le conseil des parents ne fonctionnait déjà plus lors de l'entrée en force de la fusion et, depuis, aucune demande n'a été formulée par les milieux concernés pour le réactiver. Dès lors, l'abrogation du règlement semble inéluctable.

Le Conseil communal propose donc au législatif d'abroger ce règlement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry